



DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 17 juillet 2025

Convocation : 10/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. – Jouhaud L. - Noel F. – Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Le Carff C. représentée par Chivot D.
Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Noel Fleury

Délibération : 2025-034

Objet : Décision modificative n°01 au budget communal.

Madame le Maire informe les Elus de la panne survenue dernièrement sur le véhicule du service technique. En raison du coût des réparations et de l'ancienneté du véhicule, il a été décidé de procéder au changement de ce dernier.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget, un mouvement au sein d'opérations d'investissement est nécessaire.

Madame le Maire propose, en raison d'une diminution de dépense (rénovation de l'éclairage public (110 000,00€ abaissés à hauteur de 60 000,00€) d'effectuer un mouvement de crédits comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Operation	Montant	Article (Chap.) - Operation	Montant
204182 (204) - 102 : Bâtiments et installa	-40 000,00		
2182 (21) - 75 : Matériel de transport	40 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après avoir ouï l'exposé, l'Assemblée délibérante,

- **ACCEPTE** la décision modificative n°01 telle que présentée ci-dessus ;
- **APPROUVE** et **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition d'un nouveau véhicule dédié au service technique ;
- **ACCEPTE** la mise en vente du véhicule Jumpy Citroën déclaré en panne.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Fleury NOEL

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 21 juillet 2025.